

M A I R I E
DE
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
MORBIHAN

Code Postal : 56730
Téléphone 02 97 45 23 15
Télécopie 02 97 45 39 16

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil treize, le vingt-six septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS s'est assemblé salle municipale Keruzen 1 sous la présidence de Madame Dominique Vanard, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le 16 septembre.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : D. Vanard, B. Brignon, A. Layec, B. Collonnier, N. Rio, J.C. Dréysson,
Y. Rollin, R. Simon, X. Destenay, A. Juguet, J.F. Melin, A. Le Dû,
J.P. Payen, A. Ouvrard, J. Reutin

Secrétaire de séance : B. Collonnier

APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Concomitamment à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal est invité à entériner la mise à jour du zonage d'assainissement collectif, telle qu'elle lui avait été soumise au stade de la phase d'arrêt lors de la séance du Conseil municipal du 13 septembre 2012.

A l'issue de l'enquête unique prescrite du 26 décembre 2012 au 25 janvier 2013, le commissaire-enquêteur a formulé un avis favorable, prenant en considération le fait que :

- le dossier était en conformité avec la réglementation,
- les modifications proposées au zonage d'assainissement collectif par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable (SIAEP) de la Presqu'île de Rhuy ont pour objet principal de prévenir les risques de pollution des usages sensibles que sont la baignade et la pêche à pied par des installations d'assainissement individuel non conformes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins 1 Abstention (X. Destenay), approuve la mise à jour du zonage d'assainissement collectif. La présente délibération deviendra exécutoire dans les mêmes formes que celles liées à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire



D. VANARD